



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

Date de convocation :
23/11/2023

En exercice : 29
Présents : 22
Votants : 26

L'an deux mille vingt-trois et le trente novembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Alain MARGALET, Naïma METLAINE, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Xavier BERAGUAS, Frédéric CRAVO, Claudie SERRE, Maryse NOGUÈS, Jean-Louis LIGAT, Thierry COMES, Caroline MERLE, Yasine SEBAHOUI, Bernard COURCELLE, Georges PERALBA, Valérie CRIBEILLET, Danielle POUDADE **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Evelyne FUENTES (pouvoir à Thierry COMES), Mélissa OBBIH (pouvoir à Annabelle ALESSANDRIA), Armande IGLESIAS (pouvoir à Maryse NOGUES), Damien OTON (pouvoir à Caroline PAGÈS).

Absents : Mmes Clara ROSE, Marielle ALONSO, Mr Jean-Philippe LECOINNET.

M. Yasine SEBAHOUI a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023/80 : DON A LA COMMUNE DE PARCELLES – FAMILLE RIBEAUCOURT.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a reçu un courrier de M. Pierre RIBEAUCOURT, nous indiquant qu'il souhaite donner à la ville d'Ille Sur Tet les terrains lui appartenant sur la commune. Ces parcelles sont en indivision avec sa sœur, Madame VENET Claudette.

Il précise que cette transaction peut prendre effet immédiatement et ce, sans contrepartie financière. Afin que la commune n'ait aucun débours à prévoir, il propose de prendre à sa charge les frais de notaire.

Les parcelles concernées sont :

- Parcelle L94, lieu-dit cami de Caramany, nature lande, 39 a 47 ca (terrain BND de 78 a 93 ca)
- Parcelle L158, lieu-dit serrat del maillols est, nature lande, 80 a 91 ca (terrain BND de 1 ha 61 a 92 ca)
- Parcelle K91, lieu-dit cami vell de Montalba, nature lande, 35 a 55 ca (terrain BND de 1 ha 60 a 01 ca)
- Parcelle K125, lieu-dit Casesnoves, nature lande, 12 a 70 ca
- Parcelle K184, lieu-dit Casesnoves, nature lande, 52 a 58 ca
- Parcelle AB51, lieu-dit Casesnoves, nature jardin, 5 a 17 ca
- Parcelle AB50, lieu-dit Casesnoves, nature terre, 11 a 94 ca

Total de 2 ha 38 a 27 ca

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée d'accepter ce don, une des parcelles jouxtant une parcelle communale, devant la chapelle de Casesnoves.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer l'acte administratif et d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

ACCEPTE le don à la ville d'Ille Sur Tet des parcelles détaillées ci-dessus ;

PREND ACTE que le notaire chargé de l'affaire sera l'étude Maître Janer, notaire à Prades.

DONNE pouvoir au Maire pour signer tout document à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 30 novembre 2023

Le Maire



William BURGHOFFER

